

Fausses positions et jougs mal assortis

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 105]

Vous avez très certainement eu tort de prêter un faux serment, et ceux qui vous ont contraint à le faire pour leur profit ont agi encore plus mal. Nous ne croyons pas que ce soit « le péché impardonnable », mais vous êtes tenu de confesser le péché et de sortir d'une fausse position. Ne jouez pas avec votre conscience, sinon, vous pourriez aboutir à un état qui ne pourrait être comparé qu'à l'enfer sur la terre. Aucune puissance humaine n'aurait dû vous induire à dire un mensonge, encore moins à en jurer un !

Nous sympathisons profondément avec vous. Vous êtes de toute évidence dans une position fausse et très éprouvante ; mais c'est une chose de le voir, et c'en est une autre de savoir comment en sortir. *Il est clairement mauvais pour un chrétien d'être sous le même joug avec un incroyant, pour quelque motif que ce soit.* Le fait que vous soyez entré dans ce partenariat dans l'ignorance peut expliquer votre entrée, mais il ne peut justifier que vous y persistiez. Vous avez seulement à vous incliner devant votre Seigneur et à confesser votre manquement, et à regarder à Lui pour qu'Il vous délivre de votre fausse position. Prenez garde comment vous agissez. Ne faites rien précipitamment. Vous devez chercher à agir honorablement envers votre partenaire et envers tous ceux à qui vous devez quelque chose. Dieu honore le cœur et la conscience qui s'inclinent dans une bonne direction, et nous ne devons pas faire de mauvaises choses en cherchant à sortir d'une position.

Nous avons besoin d'en savoir plus sur les circonstances de votre cas, avant d'essayer de vous donner quelque opinion. Tel que vous avez présenté le sujet, vous semblez être dans une fausse position. Plus tôt vous en sortirez, mieux ce sera. Mais alors, il faut prendre soin de faire les choses d'une manière juste. Il est certain qu'aucun avantage mondain ne doit vous induire à demeurer dans une position qui vous prive de la communion avec Dieu et les siens. D'après ce dont vous nous avez informé, il semblerait que ce soit clairement un cas de « joug mal assorti ». Que le Seigneur vous accorde la grâce de faire la bonne chose de la bonne manière.

Nous croyons qu'il y a deux maux impliqués dans une adhésion telle que celle que vous mentionnez. En premier lieu, vous êtes sous un même joug mal assorti avec des incroyants, ce qu'il vous est expressément dit de ne pas faire (2 Cor. 6, 14). En second lieu, vous renoncez à votre responsabilité individuelle et êtes intégré dans une organisation dont vous êtes moralement responsable de chaque acte.

Il n'y a rien dans l'Écriture qui vous empêche d'être un *serviteur* d'une compagnie telle que celle dont vous parlez. Mais être un *partenaire* serait un « joug mal assorti », que 2 Corinthiens 6, 14 interdit expressément.

Nous jugeons très assurément que c'est une chose contraire à la volonté de Dieu, pour un fils chrétien, de conclure un partenariat avec un père inconverti, ou vice versa. C'est un joug mal assorti, en dépit des relations naturelles. Un fils peut servir sous un père, mais un acte de partenariat implique un joug mal assorti.